



CIRCAÈTE JEAN-LE-BLANC



20/04/2016 - **NATURE ISÈRE** - Oiseaux

COMMENT IDENTIFIER CETTE ESPÈCE ?

D'une envergure d'une aile à l'autre de 1,60 à 1,85 m, ce circaète a le ventre et le dessous des ailes blancs tachetés de beige ou marron. La tête et le portrail sont bruns. Sa grosse tête et ses yeux, en position quasiment faciale, font penser à ceux d'une chouette. Ces derniers sont jaune pâle chez les jeunes et deviennent au cours du temps jaune d'or à orangé chez l'adulte.

Vous pouvez apercevoir ce rapace perché sur le sommet d'un arbre, un rocher ou un pylône électrique ou encore en vol stationnaire, qu'il pratique couramment pour repérer ses proies.

RÉPARTITION DE L'ESPÈCE EN ISÈRE

Migrateur venant du Sahara sud, le circaète arrive à la mi-mars pour repartir mi-octobre. Il s'observe aussi bien en plaine qu'en montagne où il peut chasser jusqu'à 2500 m d'altitude. Les vallées fluviales, les plaines du nord/nord-ouest, les plateaux collinéens (Sud Isère) et les vallées alpines accueillent cette espèce.

Sur la carte de répartition, les petits points bleus correspondent à des observations de circaète Jean-le-Blanc ; les gros points rouges sont les observations d'individus nicheurs.

ÉCOLOGIE LOCALE

Réparti sur tout le département, il fréquente aussi bien des zones boisées pour sa nidification que des milieux ouverts pour ses recherches de proies. Il se nourrit essentiellement de reptiles. Coteaux sud, milieux humides et forêts sont absolument nécessaires à sa bonne reproduction.

PHÉNOLOGIE – VARIATIONS LIÉES AUX SAISONS

Courant mars, avec un pic début avril, les observations de circaètes correspondent aux migrants de passage (poursuivant leur route plus au nord et à l'est) et aux locaux qui commencent à s'installer. Mai, juin sont les périodes de couvaison et de début d'élevage qui demandent une présence continue de la femelle au nid. Les départs s'amorcent début septembre.

ACTIONS FAVORABLES À L'ESPÈCE

Le circaète Jean-le-Blanc se nourrissant essentiellement de reptiles, sa conservation passe avant tout par celle de ses proies. La limitation des produits phytosanitaires nocifs aux reptiles constitue donc une des mesures principales à considérer. Dans le même sens, la restauration d'habitats favorables aux espèces proies (préservation des réseaux de haies et murets, création de bandes refuges et de zones de friches, mise en jachère ou gestion raisonnée des bordures de cultures, etc.) constituent un bon moyen de maintenir les effectifs de circaète Jean-le-Blanc dans notre département.

COMMENTAIRE DE L'AUTEUR

Si vous avez plus d'informations, n'hésitez pas à proposer des modifications à l'auteur de la fiche.
Merci.

LIENS

- **Fiche espèce du circaète Jean-le-Blanc sur l'INPN.**

(https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2873) [1]